



ÉTABLISSEMENT
EN GESTION DIRECTE



aefe
Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

PROCES VERBAL

CONSEIL D'ETABLISSEMENT DU 18 NOVEMBRE 2019

Présents

ASSELIN Bruno	Président du conseil / Provisieur
FABRE Luc	COCAC
LEFEBVRE Karine	Provisieur Adjoint
ABBE Arnaud	Directeur d'Ecole
LORQUIN Bernard	DAF
DAGBA Victoire	Rep des personnels du 1er degré
GAOU Nicole	Rep des personnels du 2 nd degré
VIVIER Vincent	Rep des personnels du 2nd degré
KADI Ahmed	Rep des personnels du 2nd degré
IDRISSA Boubacar	Rep des personnels admin, tech, et vie sco
N'DJENGA Jean Daniel	Rep des élèves
SAIDIL MOCTAR Alheram	Rep des élèves
DIAKITE Mado	Rep des parents d'élèves
IBOUNE Zeinabou	Rep des parents d'élèves
BERTHO Erwan	Rep des parents d'élèves
LASSAN Sophie	Conseillère consulaire
WRIGHT Laurent	Président APE
AHMADOU GOUROUDJA Samira	Vice présidente du CVL

Invités :

PERRIN Zurweita	Rep des personnels du 1 ^{er} degré - suppléante
OUSSEINI Ali	Rep des personnels du 2 nd degré - suppléant
WALCH Léa	Rep des élèves - suppléante
ABOUKHALIL Tayla	Rep des élèves - suppléante
BAMAZI Claudine	Rep des parents d'élèves - suppléante
BERNUSSOU Hassiatou	Rep des parents d'élèves - suppléante

Ordre du jour :

1. Désignation d'un secrétaire de séance et d'un secrétaire adjoint
2. Approbation du PV du Conseil d'Etablissement du 26 juin 2019
3. Approbation du PV du Conseil d'Etablissement extraordinaire du 17 septembre 2019
4. Approbation du règlement intérieur du Conseil d'établissement
5. Répartition dans les instances
6. Bilan de rentrée

7. Carte des emplois 2019-2020
8. Plan de formation continue des personnels
9. Présentation du budget 2020
10. Projets pédagogiques de l'année 2019-2020
11. Information sur les activités de l'APE
12. Programme des activités de l'AS
13. Questions diverses

Le quorum étant atteint, le Président du conseil d'établissement ouvre la séance à 18h20. Il souhaite la bienvenue à l'ensemble des membres du conseil d'établissement nouvellement élus, titulaires et suppléants et procède à un tour de table de présentation. Il rappelle le rôle du conseil d'établissement.

1. Désignation d'un secrétaire de séance et d'un secrétaire adjoint

- Secrétaire de séance : M. ABBE pour les représentants de l'administration
- Secrétaire adjoint : Mme DIAKITE, représentante des parents d'élèves

2. Approbation du PV du Conseil d'établissement du 26 juin 2019.

Monsieur le Président de l'APE signale qu'il n'a pas reçu les PV à l'ordre du jour. Des représentants annoncent qu'ils s'abstiendront, n'ayant pas assisté aux débats des conseils d'établissement dont il est question dans ces procès-verbaux.

Résultat du vote :

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 5

Le PV du conseil d'établissement du 26 juin 2019 est adopté.

3. Approbation du PV du Conseil d'établissement extraordinaire du 17 septembre 2019

Résultat du vote :

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 5

Le Procès-verbal du conseil d'établissement du 17 septembre 2019 est adopté.

4. Approbation du règlement intérieur du Conseil d'établissement (Annexe 1).

Monsieur le Proviseur propose d'adopter le même règlement intérieur que l'année précédente, qu'il présente rapidement.

Un représentant des enseignants du 2nd degré s'étonne que la mention « Au moins une question diverse de chaque collège sera étudiée durant la séance », ajoutée l'an dernier ait disparu.

Monsieur le Proviseur propose également de conserver cette mention.

Le projet de règlement intérieur est adopté à l'unanimité.

5. Répartition dans les instances

Monsieur le Proviseur présente les différentes commissions et recueille les propositions des différents collèges relatives aux membres de ces commissions (Annexe 2).

6. Bilan de rentrée

Monsieur le Proviseur présente le bilan de la rentrée 2019.

6.1. Effectifs :

	R 2019	18/11/2019
Ecole maternelle	141	148
Ecole élémentaire	298	300
Total primaire	439	448
Collège	213	213
Lycée	152	153
Total secondaire	365	366
Total établissement	804	814

3

Les effectifs sont globalement équivalents à ceux de l'année dernière. 172 nouveaux élèves se sont inscrits cette année, ce qui a permis de compenser les départs. Depuis la rentrée, la variation des effectifs est due à des inscriptions tardives, principalement en maternelle et élémentaire.

Le lycée La Fontaine scolarise cette année des enfants de 32 nationalités, dont 40% sont Nigériens, 33% sont Français et 27 % étrangers tiers.

6.2. Ressources humaines

	Nombre	ETP
<u>Direction</u>	4	4
<u>Enseignants 1^{er} degré</u>	21	21,28
<u>Enseignants 2nd degré</u>	37	31,75
<u>Administration</u>	8	6,13
<u>Agents / ASEM / Surveillants</u>	24	21,45
Total établissement	94	84,61

L'ensemble de l'établissement compte 94 personnels qui représentent 84,61 ETP (Equivalents temps plein) qui se répartissent comme suit :

- 6 ETP expatriés
- 29 ETP résidents
- 49,61 ETP recrutés locaux

Le taux d'encadrement par des enseignants titulaires est de 58 % au 1^{er} degré et de 63% au 2nd degré en ETP.

Une représentante des parents d'élèves demande des explications sur les tableaux d'emploi. Monsieur le Proviseur explique que le plafond d'emploi correspond à une limite du nombre d'emplois que l'AEFE autorise à l'établissement. Le plafond d'emploi des recrutés locaux est de 47 ETP. Nous le dépassons, car 2 postes de résidents non pourvus à la rentrée 2019 sont occupés par des personnels en contrat local, à titre non définitif, et que les décharges des différents personnels résidents et expatriés correspondent à 0.61 ETP. Ainsi, le plafond est totalement utilisé.

7. Carte des emplois 2020-2021

Monsieur le Proviseur propose la fermeture du poste résident de professeur de mathématiques au 2nd degré, qui n'a pas été pourvu durant la campagne de recrutement 2019. En effet, compte tenu des ressources locales et du taux d'encadrement par des professeurs titulaires important dans cette discipline, ce poste peut être fermé pour un redéploiement au sein du réseau.

Une représentante des parents d'élèves et plusieurs représentants des enseignants s'inquiètent de la logique de suppression de postes non pourvu dès l'année suivante. Un représentant des enseignants du 2nd degré fait remarquer que depuis 2014 où il y avait 40 postes d'enseignants titulaires, une baisse de 30% des effectifs de titulaires est constatée, alors que dans le même temps les frais de scolarité n'ont cessé d'augmenter.

Monsieur le Proviseur explique que sur 2 postes non pourvus lors de la campagne 2019, un seul poste est proposé à la fermeture, et qu'il n'a aucune incidence sur des personnels présents. Par ailleurs, l'établissement a obtenu l'ouverture d'un poste de résident d'anglais et un poste de résident de SVT pour remplacer les postes expatriés fermés à cette rentrée.

Un représentant des enseignants du 2nd degré fait remarquer que le chef de secteur avait annoncé que la fermeture des postes expatriés entraînerait obligatoirement l'ouverture d'un poste de résident.

Monsieur le Proviseur explique que cette règle s'applique bien, mais que nous pouvons être confrontés à des difficultés de recrutement.

Une représentante des parents d'élèves souhaite savoir s'il sera possible de proposer la réouverture des postes fermés, si des opportunités de recrutement arrivaient.

Monsieur le Proviseur répond que cela serait possible en transformant des postes non pourvus, à nombre de postes constant. Il rappelle que le taux d'encadrement par des titulaires est supérieur à celui de la zone et que l'AEFE conserve avec un regard attentif sur Niamey, au regard de l'environnement et des difficultés de recrutement de personnels de droit local qualifiés.

Madame la Conseillère consulaire demande si la comparaison des taux d'encadrement s'appuie sur les seuls résidents ou s'il comptabilise également les titulaires non résidents, en contrat local. Certains établissements disposent en effet d'une ressource importante de TNR ce qui n'est pas le cas de Niamey.

La proposition est soumise au vote pour avis:

Pour : 9

Contre : 6

Abstention : 0

La proposition de fermeture d'un poste de résident à la rentrée 2020 recueille un avis favorable.

8. Plan de formation continue des personnels

Le plan de formation continue des personnels prévoit 23 stages ou séminaires d'octobre 2019 à avril 2020 pour 29 participants dont:

- 9 enseignants 1^{er} degré
- 8 enseignants 2nd degré
- 1 personnel de vie scolaire
- 9 participations des personnels de direction
- 2 participations d'EEMCP2

Des missions auront également lieu dans l'établissement afin d'accompagner les équipes dans la prise en compte des programmes et d'assurer un suivi des personnels en contrat local :

- Au 1^{er} degré, une mission d'un CPAIEN (conseiller pédagogique) et une mission d'une EMFE (enseignante formatrice).
- Au second degré, trois missions d'EEMCP2 (enseignants du 2nd degré à mission de conseil pédagogique) en Sciences physiques, Mathématiques et Lettres.

5

9. Présentation du budget 2020

9.1. Budget initial 2020.

Monsieur le Directeur des Affaires financières (DAF) rappelle les principes de construction du budget qui est un acte administratif et politique qui retrace les objectifs de l'établissement. Il repose sur les principes d'annualité, d'unité, d'universalité et de sincérité.

Il présente ensuite cette proposition de budget (Annexe 3) avec des recettes prévisionnelles d'un montant de 3 638 564 440 Fcfa et sur la répartition des dépenses, d'un montant de 4 594 033 400 FCFA dont 1 311 914 148 Fcfa de subvention sécurité en dépenses et recettes pour la zone Afrique. Les recettes sont bien inférieures aux dépenses ce qui entraîne un déficit budgétaire de 955 468 960 Fcfa car la subvention pour le projet immobilier a un impact comptable mais non budgétaire. Si on inclut la participation AEFÉ nous arrivons à un déficit de 354 020 039 Fcfa.

Un représentant des parents d'élèves explique que les parents élus ont été destinataires d'un courrier du Directeur de l'AEFE expliquant la politique budgétaire de l'AEFE et de l'établissement. Il y est fait référence à un provisionnement pluriannuel du projet immobilier. Monsieur le DAF explique que ce provisionnement correspond aux réserves de l'établissement qui doit participer pour 500 000 euros sur les 2 millions que coûte le projet. Il conviendra donc de reconstituer ces réserves pour garder une capacité d'investissement, par exemple pour changer les toitures de l'établissement.

Un représentant des enseignants demande des précisions sur la subvention de sécurité pour la Lycée la Fontaine. Monsieur le DAF explique que 30 000 euros sont inscrits au budget pour prendre en charge la rénovation du mur de clôture, au niveau du chantier. En outre, une demande a été faite pour une subvention de sécurité permettant d'équiper l'établissement avec des caméras de vidéo surveillance

pour permettre une visibilité de la cellule de crise de l'établissement et de l'Ambassade de France en cas de crise, comme préconisé par l'officier de sécurité de l'Ambassade de France..

Un représentant des enseignants du 2nd degré s'étonne de la baisse de 4 millions FCFA des dépenses d'enseignement. Monsieur le DAF explique que les dépenses informatiques, au contraire, ont augmenté de 4 millions de FCFA. Il n'y a donc pas de réduction, mais une répartition différente correspondant aux priorités définies pour l'établissement.

Le projet de budget est soumis à un vote pour avis.

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 5

Le budget 2020 recueille un avis favorable.

9.2. Politique de recouvrement des impayés.

Monsieur le DAF souhaite faire un point sur la politique d'impayés. En effet, chaque année, des sommes importantes demeurent impossibles à recouvrer, et cela malgré un travail de fond du service de comptabilité. Pour l'année 2018-2019, c'est 26 millions Fcfa qui n'ont pas été recouverts. Depuis 2009, 100 millions Fcfa ont été perdus pour nos recettes.

Monsieur le Proviseur explique que certains parents ne payent pas les écolages depuis le début de l'année, et ne font souvent aucune démarche pour expliquer leurs difficultés ou trouver des solutions. Les sommes sont ensuite trop importantes pour être honorées, et l'exclusion intervient en cours d'année avec des recettes définitivement perdues pour l'établissement. Ainsi, il propose les dispositions prévues dans le règlement financier, et notamment la possibilité d'exclure un enfant en fin de trimestre si les droits de scolarité n'ont pas été réglés.

Monsieur le Président de l'APE précise que pour l'année 2018-2019, les sommes en jeu correspondent à 1% du budget. Monsieur le Proviseur précise qu'il s'agit d'une somme importante au regard par exemple de l'enveloppe allouée aux dépenses d'enseignement.

Un représentant des enseignants du 2nd degré précise que les enseignants ne peuvent être d'accord avec la solution proposée car elle ne va pas dans l'intérêt de l'élève.

Madame la Conseillère consulaire estime que pour certaines familles qui n'obtiennent pas les bourses en 2^{ème} commission, il est préférable de quitter l'établissement pour éviter de contracter une dette importante envers l'établissement, qui augmente leurs difficultés.

9.3. Don Nestlé Niger

Monsieur le Proviseur demande l'autorisation d'accepter un don de l'entreprise Nestlé Niger comme contribution au livre de l'année 2019, qui sera ensuite reversée à la maison d'édition productrice de ce livre.

Cette demande est soumise au vote.

Pour : 13

Contre : 2

Abstention : 0

Le don Nestlé est adopté.

Le temps de séance étant largement dépassé et l'ordre du jour étant encore important, il est décidé qu'un nouveau conseil d'établissement sera convoqué en urgence le jeudi 21 novembre, pour traiter les dernières questions de l'ordre du jour et les questions diverses.

La séance est levée à 21h.

Le secrétaire de séance

Le secrétaire adjoint

Le président

Arnaud ABBE

Mado DIAKITE

Bruno ASSELIN

Annexes :

- Annexe 1 : Règlement intérieur du Conseil d'établissement
- Annexe 2 : Constitution des instances
- Annexe 3 : Budget prévisionnel 2020